



## Introduction :

Selon l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique, le Burkina Faso fait partie des pays dans lesquelles la gouvernance s'améliore. Le pays a amélioré son classement grâce aux progrès réalisés en matière de participation publique et de droits de l'homme. Depuis l'adoption de la constitution de 1991, un nouveau modèle de gouvernance a été initié. Ce nouveau modèle donne primauté à l'état de droit, une justice indépendante, la redevabilité dans la mise en œuvre des politiques publiques, la gouvernance participative, et la liberté d'expression et de la presse.

A travers le monde, le rôle des médias (traditionnelles ; sociaux) est considéré comme indispensable au développement durable, à la démocratie, et à la participation citoyenne. Une démocratie effective prospère dans un espace dans lequel les citoyens sont informés et actifs. En effet le rôle des médias en ce qui concerne la gouvernance participative va au-delà de la production de l'information, l'éducation, et du divertissement, et prend en considération un rôle plus actif en ce sens qu'elles façonnent la compréhension des faits, mettent l'accent sur des faits majeurs à l'attention de la société, et assurent la mobilisation politique.

Au Burkina Faso, le développement de la pluralité des médias et de la liberté d'expression est étroitement lié à l'avènement du système démocratique qui a favorisé la mise en place d'un cadre juridique permettant aux médias d'opérer dans un environnement sécurisé et éthique contribuant ainsi au renforcement de la gouvernance participative et à la consolidation de la démocratie. Avant 1991, l'accès à l'information était un privilège détenu seulement par l'Etat, et la création d'organisations audio-visuelles

par des particuliers était interdite. Cependant, en 1993 le Code de l'information (1993) a introduit des règles de bases visant à réguler la liberté d'expression et de la presse et permettait aux médias de renforcer leurs rôles dans la promotion de la gouvernance participative.

Depuis l'avènement de la démocratie au Burkina Faso en 1990, les médias ont de concert avec les citoyens dénoncé des cas d'injustices sociales et organiser nombres de manifestations contre des cas de corruption, d'assassinats des dissidents, ainsi que d'autres motifs.

A l'aurore de l'ère démocratique, les organes de presses se sont positionnés de sorte à jouer trois rôles majeurs :

- i)* Fournir une plateforme pour les débats publics : donner l'opportunité aux différentes parties prenantes dans le pays de s'exprimer ;
- ii)* Mobiliser des citoyens pour les actions collectives : permettre aux citoyens de contribuer aux débats publics et à la gouvernance participative ;
- iii)* Veille : observation et contrôle des différents pouvoirs, en permettant de garantir la transparence et l'imputabilité des pouvoirs publics.

Sur la base des données et littératures existantes, ce bulletin de politique évalue la contribution des médias dans la promotion de la gouvernance participative au Burkina Faso. Ce document commence par une introduction portant sur le contexte dans lequel opère les médias au Burkina Faso et explique comment ils sont aujourd'hui devenus des plateformes clés - ou les citoyens peuvent exprimer leurs opinions et aussi recevoir des informations sur la

mise en œuvre et l'opérationnalisation des politiques publiques - pour les dialogues entre citoyens et autorités. Le bulletin de politique met aussi l'accent sur les défis clés ne permettant pas aux médias de

gouvernance participative, la transparence et la redevabilité au Burkina Faso et finalement formule des recommandations visant à améliorer la situation des médias dans le pays.

## 2- Le paysage médiatique au Burkina Faso



### 2.1 Description du paysage médiatique au Burkina Faso

Le paysage médiatique au Burkina Faso est caractérisé des organes de presse (écrite, radio, télévision, en ligne) public comme privée. Selon son dernier rapport public de 2015, le CSC (Conseil Supérieure de la Communication) a recensé 87 titres de journaux (11 quotidiens, 11 hebdomadaires, 17 bimensuels, 20 mensuels et 01 bimestriel et 27 en langues nationales, toutes périodicités confondues) ; 25 médias en ligne ; contribuer de façon effective à la

163 stations de radios ; 33 chaînes de télévisions. Divers organes de presse continuent de naître mais aucune statistique officielle récente n'est disponible.

Comme dans plusieurs pays en Afrique Sub-Saharienne la radio reste le média de choix. Selon l'Union Internationale de la Télécommunication (ITU), près de 67% des Burkinabès ont de téléphone portable. Les citoyens utilisent leurs téléphones pour avoir accès à l'information et interagir avec les stations radios. La presse écrite, la télévision ainsi que la

presse en ligne jouent de plus en plus des rôles importants. Selon l'Internet Worlds States, un site international des données numériques et de la population, jusqu'en Mars 2019, 3,7 millions de Burkinabè, environs 18,2 pourcent de la population avait accès à l'internet, avec 840 000 abonnés Facebook. Lefaso.net est cité comme la source d'information en ligne la plus crédible et reçoit entre 40 000 – 45 000 visiteurs par jours.

## **2.2 Cadres Juridiques et Politiques régularisant les opérations des médias :**

Au Burkina Faso, la liberté d'expression et de la presse, ainsi que l'accès à l'information sont des droits humains fondamentaux garantis par l'article huit (8) de la constitution de 1991. Depuis l'aurore de la démocratie jusqu'en 2015, le Code de l'information gouvernait la liberté d'expression et de la presse et stipulait sur le droit de créer des organes de presses, ainsi que le droit à l'information. Ce code octroie aussi aux journalistes le droit d'accès libre aux sources d'information sauf dans les cas d'information en relation avec la sécurité interne et externe de l'Etat, le secret militaire, les intérêts économiques stratégiques, des enquêtes ou procédures en cours, et tout éléments menaçant la dignité et la confidentialité du pays ».

Suite au soulèvement populaire de 2014 qui a mis fin aux 27 ans de règne du régime Blaise Compaoré, le paysage médiatique au Burkina Faso a bénéficié en 2015 de nombreux d'améliorations dans son contexte juridique que politique. En Septembre 2015, le Conseil National de la Transition (CNT) adopte une nouvelle législation visant à abolir les peines de prison pour diffamation ou autres

offenses commises par voie de presse, cependant, la loi a augmenté le coût des amendes.

L'insurrection populaire du 30 au 31 Octobre 2014, a occasionné l'adoption de quatre (4) lois principales portant sur la liberté d'expression et de la presse en se fondant sur la constitution. Ces lois sont entre autres :

- a) *la loi n°051-2015/CNT du 30 Août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs,*
- b) *la loi n°057-2015/CNT du 4 Septembre 2015 portant régime juridique de la presse écrite,*
- c) *la loi n°058-2015/CNT du 4 Septembre 2015 portant régime juridique de la presse en ligne,*
- d) *la loi 059-2015/CNT du 4 Septembre 2015 portant régime juridique de la radiodiffusion sonore et télévisuelle.*

Les lois et instruments sus mentionnés outre leurs contributions à l'amélioration du contexte juridiques dans lequel les médias opèrent, ont le potentiel de participer à l'amélioration de la redevabilité et la transparence dans la gestion des ressources publiques. En Décembre 2016, le Burkina a adhéré à l'Open Government Partnership (OGP) qui est une initiative multipartite visant à promouvoir le principe de la bonne gouvernance.

Les politiques et instruments juridiques nationaux qui gouvernent la liberté d'expression et de la presse, ainsi que l'accès à l'information sont complétés par le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques du 16 Décembre 1966 ; la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 Juin 1981 ; le Protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et la bonne gouvernance du

21 Décembre 2001 et la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Bonne Gouvernance du 30 Janvier 2007. Outre ces lois, il existe la Directive N°01/2009/CM /UEMOA portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA et la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) d'Août 1789, et le Code de bonnes pratiques en matière de transparence de finances publique du Fonds Monétaire International (FMI), voté en Février 2001.

### **2.3. Organes de Régulation des Médias :**

Les lois garantissant la liberté d'expression et de la presse sont mises en œuvre par trois organes principaux :

**2.3.1. Le Ministère de la Communication :** Le Ministère œuvre au renforcement de la couverture médiatique à travers le territoire national, à la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire garantissant la libéralisation et la démocratisation de l'espace médiatique, la formation professionnelle des personnels de l'information et de la communication et assure la coordination de la communication gouvernementale. Il est le centre d'impulsion des politiques du gouvernement en matière de liberté de la presse. En effet, aucun projet de réforme du cadre législatif et réglementaire sur la liberté de la presse ne s'opère sans son avis.

C'est également ce département ministériel qui assure la tutelle administrative des médias publics (la Radiodiffusion et Télévision du

Burkina – RTB – et les éditions Sidwaya) à travers la personne du ministre de la communication. L'organe contribue au renforcement des capacités des médias et de leurs personnels à travers la Direction Générale des Médias (DGM). En outre, il organise, chaque année en collaboration avec, les Universités Africaines de la Communication de Ouagadougou (UACO), un rendez-vous intellectuel au cours duquel se mènent des réflexions sur la liberté d'expression et de presse ainsi que les Prix Gallians, présentés comme une tribune de saine émulation des professionnels de l'information et de la communication ;

**2.3.2 Le Conseil Supérieure de la Communication (CSC) :** Le CSC représente l'institution officielle indépendante de régularisation des médias. Le degré d'influence du Ministère en ce qui concerne la liberté d'expression et de la presse a baissé depuis la création en 1995 du Conseil Supérieure de la Communication qui est une institution semi-autonome.

Les différents rôles du CSC sont redéfinis dans sa loi organique n°015-2013/AN qui lui attribue, les missions suivantes : veiller à l'application de la législation et de la réglementation relative à la communication ; promouvoir la liberté d'expression et le droit à l'information conformément à la loi ; garantir le droit d'accès des organes de presse aux sources d'information. Le CSC veille également à un accès équitable des citoyens aux médias, surtout en

période électorale. Le CSC peut convoquer les journalistes et formuler des avertissements concernant des violations du code de l'éthique et de la déontologie;

Le CSC a été pendant plusieurs années critiquées pour son inconsistance et sa mauvaise gestion des procédures d'octroi de permis. L'institution dispose du pouvoir de convoquer les journalistes à des audiences, et suspendre ou même fermer un organe de presse qui viole le code de l'éthique et de la déontologie ainsi que la loi. Le CSC veille de façon active au secteur médiatique, y compris les médias en ligne, afin de s'assurer de leurs conformités aux lois.

En Mai 2015, le CSC a suspendu pour une durée de 3 mois les émissions interactives de nature politiques sur toutes les radiodiffusions sonores et télévisuelles. Cette décision été prise dans le but de « protéger la cohésion sociale » en vue des élections. Cependant la suspension a été levée plus tard dans le même mois après avoir été ignorée par nombres de télévisions et de radios.

### 2.3.3 Les organisations des professionnelles des médias :

Le Burkina Faso dispose d'une multitude d'organisations de professionnelles des médias. Le Centre National de Presse - Norbert Zongo pourrait être considéré comme le point focal des journalistes du pays. Le comité de pilotage du Centre considère qu'ils doivent être inclus dans toutes

les activités en relation avec les médias.

Autres organisations majeurs incluent entre autres :

- **Syndicat Autonome des Travailleurs de l'Information et de la Culture (SYNATIC)** : Elle représente l'association collective des professionnelles des médias et est sous la tutelle du Ministère de la Communication et de la Culture.
- **Association des Journalistes du Burkina (AJB)** : l'association a été créée en 1988 et est une organisation professionnelle des journalistes du Burkina Faso. AJB a récemment organisée un congrès général au cours duquel un nouveau président a été élu pour remplacer Jean- Claude Meda.
- **Association des Professionnelles Africaines de la Communication (APAC)** : APAC est une organisation Panafricaine concentrée sur la question des femmes dans les médias. L'objectif de l'organisation est d'améliorer le rôle des femmes qui travaillent dans les médias ainsi que l'image de la femme au sein des médias. L'équipe dirigeante est très dynamique cependant, l'organisation n'est pas très active malgré le fait qu'elle est sur le point de formuler son plan stratégique pour les trois prochaines années à venir.
- **Société des Éditeurs de Presse privée (SEP)** : elle représente l'association des éditeurs de la presse écrite.

La SEP, l'AJB et le SYNATIC, s'occupent ensemble de la gestion du CNP-NZ.



### 3- Les Médias et la Gouvernance Participative au Burkina Faso

Malgré le fait que le Burkina Faso ait amélioré ses scores internationaux en ce qui concerne la participation populaire, il y a toujours quelques défis qui persistent. Par exemple, il existe toujours une connaissance et une participation limitée de la jeunesse, des femmes et des personnes handicapées au processus de gouvernance.

Au Burkina Faso, les organes de presse ont l'opportunité de produire des enquêtes contraignantes sur le gouvernement, et ne pratiquent pas l'auto censure. Les différentes émissions en langue locales qui traitent des questions de l'égalité du genre, de la santé reproductive, et de la violence basée sur le genre ont contribué à une diversité des contenus médiatiques. Les stations radios étrangères ont l'opportunité de librement diffuser sur toute l'étendue du territoire. A travers les années et surtout depuis la mise en œuvre du système démocratique en 1991, les médias ont joué des rôles clés permettant de maintenir et de faire évoluer la participation populaire. C'était particulièrement le cas lors de la crise politique de 2014 qui a conduit à la démission du Président Blaise Compaoré. Selon Cheriff Sy, Président de la Société des Editeurs de Presse (SEP), «les médias représentaient les grands acteurs dans un sens positif. Les populations avaient oublié le rôle important qu'elles jouaient». Depuis 2014, les médias ont continué de promouvoir la gouvernance participative en encourageant les citoyens à prendre part aux débats publics.

#### 3.1 Tendances du Rôle des Médias dans la gouvernance Participative :

##### 3.1.1- Interaction entre les médias et les citoyens

La participation des citoyens à la gouvernance démocratique est de plus en plus grandissante au Burkina Faso. Depuis les années 1990, des émissions d'expression directe permettant aux citoyens de porter des critiques sur le fonctionnement de l'administration publique et la mise en œuvre des politiques publiques existantes ont été créées.

Après l'insurrection populaire de fin Octobre 2014 ces émissions directes ont suscité plus d'engouement des citoyens sur des thématiques comme la sécurité, la politique, les revendications sociales, l'éducation, l'économie, la santé, l'environnement, le sport et la culture. Les citoyens contribuent aux débats démocratiques par les appels et messages à travers les réseaux traditionnels de télécommunications ou les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, Twitter). Quelques émissions significatives sont entre autres :

- **Ça nous concerne** : Cette émission passe de 9h00-10h00 sur radio Oméga FM, du lundi au vendredi et porte sur un thème précis de l'actualité sur lequel les auditeurs donnent leurs avis. Le jeudi, c'est la libre antenne, c'est-à-dire que l'auditeur réagit à l'actualité de son choix ;

- **Dialogue avec le gouvernement** : C'est une émission sur la Télévision Nationale de Radiodiffusion du Burkina (RTB), initiée par la CODEL (Convention des Organisations de la Société Civile pour l'Observation Domestique des Elections) et l'ONG Diakonia, en partenariat avec le Présimètre, une plateforme technologique

de contrôle citoyen des politiques publiques. Elle permet aux citoyens d'interpeller en direct et en temps réel, le président du Faso, les membres du Gouvernement et président d'institutions sur leurs préoccupations. Ainsi, le président et les ministres sont invités à l'émission.

- **Controverse** : C'est également une émission de la RTB qui permet aux citoyens d'échanger en direct de la télévision nationale avec des personnalités de diverses catégories socio-professionnelles sur un thème majeur de l'actualité nationale.

La presse écrite et en ligne contribuent aussi à la gouvernance participative à travers des tribunes d'interpellations. Les citoyens utilisent ces plateformes pour contribuer aux débats sur la gouvernance et dénoncer, condamner les mauvaises pratiques gouvernementales. La quasi-totalité des journaux, toutes périodicités confondues, leur offrent cette possibilité à chaque fois qu'ils manifestent le besoin et si l'écrit respecte les règles éthiques et déontologiques de la profession. Le bimensuel L'Événement le fait de façon permanente à travers la rubrique Courrier des lecteurs. Il en est de même dans de nombreux quotidiens en ligne comme Lefaso.net<sup>1</sup>, Burkina 24<sup>2</sup>, WakatSéra<sup>3</sup> à travers la rubrique Opinion.

### 3.2 Impact des Réseaux Sociaux sur l'Espace Civic

Outre les médias traditionnelles, les réseaux sociaux, plus particulièrement Facebook et Twitter sont des espaces publics vibrants aux seins desquelles la démocratie et la bonne gouvernance

prennent place. Ces plateformes permettent aux citoyens de :

**a. Critiquer les politiques publiques** : Par exemple en Mars 2019, des citoyens ont dénoncé, via Facebook, les plans du gouvernement visant à déclasser la forêt de Kua, dans la zone de Bobo-Dioulasso, pour la construction d'un hôpital universitaire sur financement de la Chine. Cela a provoqué une vague de contestations citoyennes et suscité la naissance du Mouvement pour la Protection de la Forêt de Kua (MPFK) dont le coordonnateur est le député Moussa Zerbo; cette réaction a freiné l'élan du gouvernement dans la mise en œuvre du projet.

#### **b. Dénoncer la mauvaise gestion des finances publiques**

En Mai 2019, des citoyens ont également révélé à travers les réseaux sociaux un pot de rose portant sur la prime des autorités au ministère en charge des finances publiques. Suite à la polémique, le gouvernement a corrigé les textes et a ouvert une enquête sur la manipulation des textes.

#### **c. Dénoncer la corruption**

Courant Décembre 2017, deux vidéos publiées sur Facebook montraient des gendarmes burkinabè qui rackettaient des voyageurs. Ces vidéos ont stimulé beaucoup de réactions obligeant le Chef d'état-major de la Gendarmerie nationale, le colonel Marie Omer Bruno Tapsoba, à annoncer que les officiers impliqués ont été identifiés, relevés de leurs fonctions et sanctionnés.

Ce ne sont là que quelques exemples. Ce qu'il faut retenir est que Facebook est devenu une tribune de dénonciation de la

<sup>1</sup> [www.lefaso.net](http://www.lefaso.net)

<sup>2</sup> [www.burkina24.com](http://www.burkina24.com)

<sup>3</sup> [www.wakatsera.com](http://www.wakatsera.com)



corruption, des failles dans l'exécution des politiques publiques, bref, un observatoire des faits et gestes des tenants du pouvoir public. La Présidence rend généralement compte aux citoyens résidant dans le pays et dans la diaspora à travers les réseaux sociaux (Facebook, Twitter). La pratique de rendre compte aux citoyens a aussi été adoptée par les ministres, Député, et les représentants locaux (Maires, gouverneurs) qui préfèrent directement rencontrer les citoyens ainsi que l'électorat.

### **3.3 Impacts considérables de la participation citoyenne à travers les médias :**

La mobilisation et la participation citoyenne dans les discussions publiques à travers les médias traditionnelles et numériques ont eu un impact considérable sur la société Burkinabé.

#### **a- Amélioration de la qualité des services suite à une série de critiques des clients à travers les médias :**

La Société Nationale Burkinabé d'Électricité (SONABEL), l'Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) et de la Société de Distribution de Gaz (SODIGAZ) ont pris des dispositions pour améliorer la qualité de leurs services suite aux critiques et recommandations des clients à travers les plateformes interactives des médias qui a permis aux citoyens de s'exprimer.

#### **b- Amélioration des travaux d'infrastructure :**

Grâce à l'intervention des citoyens à travers les médias, les travaux publics qui s'exécutaient sans

égards pour les droits des populations riveraines ont connu quelques solutions (exemples : dédommagements des riverains de l'aéroport international de Donsin et du barrage de Samandeni). L'acquisition des pièces d'état civile dans les zones reculées du Burkina a été facilitée et des plans visant à relancer le transport en commun sont en cours dans le pays.

## **4 – Défis que rencontrent les Médias et la Gouvernance Participative**

Les médias jouent un rôle indispensable dans la gouvernance participative au Burkina Faso. Cependant, elles rencontrent nombres de défis dans leurs actions visant à améliorer la participation citoyenne dans la gouvernance. Ces défis pourraient bien dans le pire des cas menacer l'existence des médias ainsi que la liberté d'expression.



#### **4.1- Un contexte sécuritaire inquiétant**

Depuis 2015, le Burkina Faso compte parmi les pays où la parole est davantage libérée et libre. Les récentes attaques terroristes et les conflits communautaires ont eu un impact sur la sécurité des citoyens surtout des journalistes.

Selon le rapport 2018 sur l'Etat de la Liberté d'Expression au Burkina Faso, le pays a connue en 2018 près de 80 attaques terroristes qui ont fait 133 morts. Le rapport souligne aussi qu'au totale, les attaques ont fait depuis leurs début 230 morts et 115 000 déplacés. Cette situation a considérablement affectée la mobilité des citoyens. Il est donc difficile d'assurer une couverture médiatique sécurisé des zones atteintes.

#### **4-2 Les poursuites judiciaires avec pour but d'intimider ou de museler les organes de presse:**

Plusieurs procédures judiciaires engagées contre des organes de presse sont en réalité des tentatives d'intimidations voire même une volonté de liquidation de ces organes. C'est le cas du bimensuel *Mutations*, un jeune organe de presse, condamné à payer 17,5 millions de francs CFA suite à un procès en diffamation. Les comptes bancaires du journal sont déjà saisis. Cette situation affaiblit les médias ainsi que les journalistes et les rends vulnérables au phénomène de la corruption. En plus de cette situation s'ajoute celle des lourdes amendes. Une fois le verdict annoncé, les organes de presses sont forcé de fermer. Cette situation ne permet pas aux journalistes de produire des reportages indépendants de qualités mais plutôt les encourage à la

prise de position avec les parties politiques, la corruption, et à la production d'informations biaisées.

#### **4.3. Viabilité – Salaires et Rémunérations**

La situation économique de la plupart des médias au Burkina Faso est désastreuse. Malgré le fait qu'une convention collective des journalistes et assimilés, adoptée depuis 2009, celle-ci n'ai toujours pas mise en œuvre. Ainsi, les journalistes sont toujours mal rémunérés. Certains journalistes travaillent sans contrat et supportent généralement eux même les coûts de production (frais de communication, carburant, moyen de locomotion). Les Organes de presse font des reportages facturés et les publicités comme stratégie de génération de revenu. L'appui financier aux médias privés qui est de 400 millions FCFA est loin d'être suffisant. Selon le secrétaire générale de l'AJB, Ouaba Boukari, « la plupart des journalistes ne sont pas bien payés. L'adoption d'une convention collective (non-adaptée aux réalités socio-économiques actuelles) n'a pas contribué a amélioré le salaire des journalistes. Certain professionnels travaillent sans contrat ou salaires adéquats ». En effet, cette situation ne permet pas aux organes de presse de produire de façon adéquate des reportages indépendants de qualité. Les citoyens à leurs tours n'aurons pas des informations précise de qualité qui pourraient impacter leurs vécu quotidiens.

#### **4. 4 Non mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information publique :**

La loi n°051-2015/CNT du 30 Août 2015 prévoit en son article 52 la mise en place d'une Autorité Nationale d'Accès à

l'Information Publique (ANAIP). Cependant cette structure se fait toujours attendre, et la transparence dans les informations publiques n'est toujours pas une réalité. Les citoyens et journalistes ont toujours des difficultés pour avoir accès aux sources d'information publiques. Cette situation affecte la participation citoyenne dans les débats publics et la gouvernance.

#### **4.5 Répression en vers les Organes de Presse suite au non-respect du code d'éthique et de Déontologie lors des émissions interactifs :**

A plusieurs reprises les professionnelles des médias ont violé des règles d'éthique et de déontologie du journalisme lors des émissions interactifs en tenant des propos à caractère diffamatoire ou en créant des troubles à l'ordre public. En effet, les animateurs ont souvent un problème de maîtrise de l'antenne, lorsque les auditeurs ont la possibilité d'intervenir directement pour donner leurs points de vue.

Dans cet esprit, deux émissions radio « Sondage démocratique » et « Ça va, ça ne va pas » de la radio Horizon FM avaient été suspendues en mars 1997 par le CSC<sup>4</sup> pour de « *graves atteintes aux droits, à l'honneur, à la dignité d'autrui, ainsi qu'à l'ordre public* ». En 2008, le CSC a aussi suspendu l'édition du journal parlé de la mi-journée en langue nationale estimant qu'il y a eu violation des dispositions légales. Le 7 mai 2015, il a également suspendu les émissions interactives sur toutes les radiodiffusions sonores et télévisuelles pour une durée de 3 mois,

une décision motivée par de « nombreux dérapages » qu'il a dit avoir observé. Considérant cette décision non conforme à la loi organique 015-2013/AN les organisations professionnelles des médias ont décidé de la reprise effective des émissions le 28 mai 2015.

#### **4.6 Connaissances limitées des citoyens en ce qui concerne les questions de gouvernance et les droits civiques relatifs à la participation au processus de gouvernance :**

Il n'y a pas de démocratie sans participation citoyenne au débat public. Mais cette participation, pour être effective et efficiente, doit être l'œuvre de citoyens avertis et vigilants sur les politiques publiques et les enjeux de leur participation aux débats publics. Or, au Burkina Faso, plusieurs personnes donnent des avis sur des questions de gouvernance à travers les médias, sans pour autant les maîtriser et sans comprendre véritablement les enjeux de leurs interventions. Il y a aussi une forte concentration des médias à Ouagadougou. Cette situation ne permet pas aux communautés rurales d'être informé et de participer aux débats publics.

#### **4.7 Manque de Suivre des différentes tribunes et interpellation des citoyens par les médias :**

Généralement, les journaux, la presse en ligne, et les stations radios se limite à

4

Rapport général du Panel sur le thème : « Quelle déontologie et quelle éthique pour une

contribution des émissions d'expression directe à l'ancrage de la démocratie et à la consolidation de la cohésion sociale ? », Ouagadougou, le 22 septembre 2010, p. 4.

publier. Une expression populaire au sein des professionnelles des médias dit « mon rôle c'est de lever lièvres ». Cela signifie qu'après s'être assuré de la publication de son article, le journaliste fait difficilement le suivie sur les sujets. Alors que pour une fondation démocratique adéquate, il est conseillé que les médias amplifient l'impact des publications à travers le journalisme d'investigation pertinent et faire suivie.

## 5 – Recommandation

Les tendances et défis soulignés dans ce document requièrent nombres d'interventions et d'actions de la part de différents parties prenantes telles que le gouvernement, les propriétaires des organes de presse, les institutions de régulation des médias, ainsi que des citoyens. Dans le but de faire face aux défis et permettre aux organes de presse d'adéquatement jouer leurs rôles de veille, et améliorer la gouvernance participative nous recommandons les points suivants :

### 5.1 Citoyens et OSC :

- Appuyer au maximum les médias malgré les défis rencontrés en relation avec le faible respect du code d'éthique et de déontologie ainsi que le manque de professionnalisme. Cet appui est important considérant que l'objectif premier des médias est de servir l'intérêt public, et leurs absence aura des impacts négatifs sur la citoyenneté,
- Les OCS devraient encourager les populations à prendre parts aux différentes initiatives et débats, surtout au niveau des communautés rurales en

organisant des sessions d'information et de sensibilisation. Les citoyens devraient donc s'intéresser à la gouvernance et prendre part de façon active aux débats publics à travers les médias.

### 5.2 Organes de presse et Organes de Régulation des Médias :

- Mieux informer les citoyens sur le rôle des médias ainsi que les enjeux de la liberté d'expression et de la presse dans le processus démocratique en organisant des discussions de panel, des conférences publiques, et des journées porte ouverte sur le thème : les médias et la gouvernance démocratique,
- Former les journalistes à maintenir de hauts standards en terme de respects de l'éthique et du professionnalisme dans leurs travaille, et promouvoir des reportages plus pertinents sur la base de différentes interpellations des citoyens visant à contraindre le gouvernement, et les autorités à prendre des actions et des engagements,
- Les propriétaires des médias ainsi que les organes de régulation des médias devraient mettre en place des sanctions et punitions à l'égard des journalistes qui violent le code d'éthique et de déontologie, et qui sont impliqués dans des pratiques malhonnêtes qui entachent la réputation et l'image des médias.

### 5.3 Le Gouvernement

- Adopter des mesures fiscales adaptées à la situation économique des organes de presse,

- Mettre en application la loi portant droit d'accès à l'information public et aux documents administratifs par la création de l'Autorité Nationale d'Accès à l'Information Publique, jusque-là bloquée pour des raisons financières. A défaut de la création de cette institution, le législateur pourrait confier ses prérogatives au CSC. En générale, le gouvernement devrait aider les médias dans le rôle qu'ils jouent dans la participation publique, la transparence et la redevabilité, en donnant accès à l'information publique.